



# MARCHE PUBLIC DE SERVICES

## Prestations Intellectuelles

# Règlement de Consultation

18DRA01

### Pouvoir adjudicateur

---

MAIRIE D'YZEURE

Adresse : 3 place Jules FERRY BP 29 03401 YZEURE Cedex 01

Téléphone : 0470485300

Télécopie : 0470485301

### Représentant du pouvoir adjudicateur

---

Monsieur le Maire

### Objet du marché

---

**MISSION D'AUDIT DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES PAYEES  
PAR LA COLLECTIVITE**

**Lot 01. : Taxes Foncières**

**Lot 02. : Charges Sociales**

### Date et heure limites de remise des offres

---

**Vendredi 29 Juin 2018 à 12 heures**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.4 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV)	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DATE PREVISIONNELLE D'EXECUTION DES PRESTATIONS	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.5 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	3
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet une MISSION D'AUDIT DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES DE LA COLLECTIVITE en vue d'une optimisation de ces dépenses par la recherche et l'accompagnement à la mise en œuvre des économies.

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016.

### 1.3 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.4 - Nomenclature communautaire (CPV)

79200000-6 : Services de comptabilité, services d'audits et services fiscaux

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Durée du marché - Date prévisionnelle d'exécution des prestations

La durée globale du marché est fixée à **30 (trente) mois** à compter de la notification du marché au titulaire ; il est décomposé en deux phases distinctes :

- Phase 1. : Réalisation d'un diagnostic et formulation des préconisations d'une durée de 06 (six) mois
- Phase 2. : Mise en œuvre des actions d'optimisation d'une durée de 24 (vingt-quatre) mois.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Ville.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 (huit) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Le dossier de consultation téléchargeable via la plateforme de dématérialisation [www.achat-national.com](http://www.achat-national.com) ou sur le site de la Ville d'Yzeure [www.ville-yzeure.com](http://www.ville-yzeure.com) (rubrique « Marchés Publics »).

### Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- La copie certifiée conforme des certificats fiscaux et sociaux valables pour l'année en cours (\*) ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours.

*(\*) Les candidats peuvent remplacer ces certificats par une copie de l'état annuel des certificats reçus établi par le Trésorier Payeur Général du Département ou par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant de la satisfaction du candidat à ses obligations fiscales et sociales. Dans cette hypothèse, le candidat retenu comme attributaire du marché devra fournir les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 07 (sept) jours à compter de la réception de la lettre l'informant du résultat de l'appel d'offres.*

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), daté et signé par le candidat
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), daté et signé par le candidat
- Un calendrier de mise en œuvre des prestations
- Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de la proposition :
  - Méthodologie de mise en œuvre de la mission
  - Calendrier détaillé d'exécution des prestations : par étapes chronologiques
  - Rapport d'audit
  - Composition de l'équipe dédiée
  - Présentation de l'entreprise
  - Compétences mises à disposition
  - Modèle de courriers-types

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli unique contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

#### **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières  
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique de l'offre	55%
2-Prix des prestations	45%

**Critère 1. - Valeur technique de l'offre : 55 %**

La valeur technique de l'offre sera notamment jugée sur la base du mémoire technique joint à l'offre et selon les éléments suivants :

1. Organisation de la mission / 20 %

- Qualité de la méthodologie de travail pour répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur
- Description par ordre chronologique des opérations mises en œuvre avec indication du temps dédié à l'étude et à l'analyse des données (calendrier détaillé des prestations)

2. Modalités d'accompagnement de la collectivité / 20 %

Temps dédié à l'accompagnement des services financiers et ressources humaines et à la mise en œuvre des préconisations, modalités du transfert de connaissances aux services, formation du personnel, intégration des données dans les logiciels respectifs.

3. Compétences et moyens mis en œuvre / 15 %

- Composition de l'équipe dédiée à la mission (compétences juridiques notamment)
- Qualité des modèles de courriers et d'un rapport d'audit (anonymisé des informations confidentielles)

**Critère 2. - Prix des prestations : 45 %**

La note relative au prix sera attribuée au vu des éléments suivants et sera constituée par la somme des deux notes ci-après :

1. Montant de l'audit initial (prix global et forfaitaire) pour 5 % évalué selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 5$$

2. Pourcentage de rémunération sur les économies réalisées proposé par le candidat 40 % de la note selon la formule suivante :

$$\frac{\% \text{ de rémunération proposé par le candidat} \times \text{Enveloppe estimative d'économies fixée par l'acheteur}}{\% \text{ de rémunération le moins disant} \times \text{Enveloppe estimative d'économies fixée par l'acheteur}} \times 40$$

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 07 (sept) jours.

**Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : **MISSION D'OPTIMISATION DES DEPENSES PAYEES PAR LA COLLECTIVITE**

Lot ..... - .....

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**VILLE D'YZEURE - Direction des Ressources Administratives  
Service de la Commande Publique**

**Hôtel de Ville - 3 Place Jules Ferry - 03400 YZEURE**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

### 6.2 - Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire s'adresser à :

#### Renseignement(s) administratif(s) :

VILLE D'YZEURE  
Direction des Ressources Administratives  
- Commande Publique -  
3 Place Jules Ferry  
03400 YZEURE

tel : 0470485300  
fax : 0470485301  
Mme Nadine MEUNIER

#### Renseignement(s) technique(s) :

VILLE D'YZEURE  
Direction des Ressources Administratives  
Service Finances et Contrôle de Gestion  
3 Place Jules Ferry  
03400 YZEURE

tel : 0470485300  
fax : 0470485301  
Mme Brigitte MALLOT-DELMAIS

### 7.2 - Documents complémentaires - Renseignements complémentaires

Sans objet.

### 7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.